Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Interpellatie van N. KAMMACHI, gemeenteraadslid, betreffende de luizenplaag in de gemeentelijke scholen

- N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :
- N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite attirer votre attention sur une problématique qui touche plusieurs de nos écoles communales : les infestations de poux.

De nombreux parents nous rapportent être complètement dépassés face à cette situation. Certains investissent dans des traitements coûteux en centre spécialisé, dont le prix varie entre 120 et 170 euros selon la longueur des cheveux, sans compter le coût onéreux des produits répulsifs, qui se révèlent insuffisants au vu de l'état d'infestation dans certaines écoles. Pour ces familles, il s'agit d'une double charge : financière et mentale.

La difficulté est d'autant plus grande que les fratries sont souvent contaminées, transformant le problème en un cercle vicieux, où les efforts répétés des parents semblent sans fin.

Pendant ce temps, d'autres parents, pour diverses raisons, n'interviennent pas sur la tête de leurs enfants. Résultat : malgré les sacrifices des uns, l'infestation persiste et se propage. Certains parents se tournent vers la direction de l'école, qui les renvoie parfois vers le « PMS ». Ce dernier constate bien la présence des poux, mais sans donner de suite, laissant les familles dans une impasse.

Il est temps que les directions de nos établissements scolaires agissent plus fermement. Une sensibilisation renforcée s'impose, et si nécessaire, une prise en charge directe des enfants non traités. Plusieurs parents témoignent même être prêts à se cotiser pour acheter des produits et les appliquer eux-mêmes, preuve du désarroi dans lequel ils se trouvent.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le Collège est-il au courant de cette problématique récurrente?
- Quelles mesures concrètes sont aujourd'hui mises en place dans nos écoles communales pour accompagner les familles, souvent fragilisées, face à cette situation
 ?
- Est-il envisagé d'organiser une action coordonnée, en partenariat avec les parents et les directions, pour éradiquer ces infestations de manière efficace et durable ?

Il en va de la santé, du bien-être et du climat scolaire de nos enfants. Il est essentiel que la Commune apporte une réponse structurée et équitable à toutes les familles, afin de ne laisser personne seul face à ce problème.

Madame l'échevine DURAKI, donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen DURAKI, geeft lezing van het volgend antwoord:

Les « CPMS » disposant d'un service « Promotion de la Santé à l'Ecole » peuvent prendre en charge les pédiculoses. Vous devriez le savoir, à Anderlecht, c'est bien le PSE de la Commune, en collaboration avec les directions d'écoles, qui assure le suivi de cette problématique.

Bien que la mission « Poux » ne soit plus considérée comme prioritaire par l'ONE (organisme subsidiant des services PSE) et que l'éviction des enfants porteurs de poux ne soit plus obligatoire, nous continuons à collaborer étroitement avec les écoles, souvent en difficulté face à cette problématique.

Pour les soutenir au mieux :

- Toutes nos écoles sous tutelle (libres et communales) disposent de lettres-type à distribuer aux parents dès la détection de poux :
 - o une pour les enfants concernés,
 - o une pour les cas contacts,
 - o ainsi qu'une lettre de conseils de traitement.
- Lorsque la situation devient chronique, nous organisons un suivi spécifique : l'enfant et ses parents/responsables sont convoqués au « Centre de Santé » afin de vérifier le traitement. Nous leur donnons les explications nécessaires et les accompagnons dans sa mise en œuvre.
- Dans certains cas, lorsque la prise en charge n'est pas correcte, nous devons procéder à une éviction temporaire. Les parents et enfants concernés sont alors tenus de revenir régulièrement au « Centre de Santé » pour vérification.
- Pour les familles en difficulté, nous mettons gratuitement à disposition des shampoings adaptés et des peignes anti-poux (± 80 flacons distribués chaque année).
- Afin d'aider les directions, nous réalisons encore des dépistages en classe lorsque la situation persiste. Certaines directions, particulièrement vigilantes,

exigent un passage au « Centre de Santé » pour confirmer ou infirmer la présence de poux vivants.

Dans les cas avérés, nous demandons que l'ensemble de la famille et des objets personnels soient traités. Malheureusement, ces consignes ne sont pas toujours respectées, ce qui empêche une éradication durable.

N. KAMMACHI: Je vois qu'il y a des sourires autour de moi, comme si la situation n'était pas quelque chose d'important. Vous ne savez pas ce que c'est de se rendre compte que c'est un cercle vicieux. J'entends ici qu'il y a effectivement une analyse, le fait est là, mais on ne réagit pas. Donc, aujourd'hui, dans certaines écoles, il y a une infestation de poux depuis le début et qui ne fait que s'accentuer. J'entends bien que des produits sont offerts aux familles fragilisées, ce qui est très bien, mais je crois qu'il faut également, à un moment donné qu'il faut réagir, surtout après un premier et un deuxième avertissement, un deuxième avertissement. Réagir soit en soignant nous-mêmes les enfants, soit en ne les laissant pas avec des poux qui leur courent sur leur tête. Je pense qu'on doit réagir et je compte sur vous.

Madame l'échevine L. DURAKI : Nous allons sensibiliser les directions d'établissements quant à cette problématique.